

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS316

présenté par
M. Baichère

ARTICLE 3

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« d'apprentissage »,

les mots :

« de formation ou de tutorat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.